

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 FEVRIER 2008**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit février deux mille huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le 14 février deux mille huit à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire, D. LAFON, J.F DUMAS, P. DUPLAN, L. ZANOLIN, P. GUYON, J.J. FREDOUILLE, J. GUNTZBURGER, J. SEGRE, S. CICÉRONE, Maires-adjoints, G. DELISLE, G. MERGY, J.P. DAMAIS, M. BENETREAU, C. VILAIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.P. PILEMAND, M. MILLER, C. LANCIEN-DELABRE, S. LOURS-GATABIN, O. POURADIER (à partir du point 6), R. SAEED YAGOUB (points 1 à 7), M. FAYOLLE, G. MONSONIS, P. DUCHEMIN, M. LECANTE, V WEHBI (à partir du point 8), M. FAYE, C. VIDALENC, J. SOYER, C. LAFARGUE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés** : B. FALERO (par S. LOURS-GATABIN), M. WEHBI ( points 1 à 7 par C. VIDALENC)

**Absents excusés** : M. CALIPPE, O. POURADIER (points 1 à 5), M. SAEED YAGOUB(à partir du point 8)  
M. LE DORH

**Secrétaire** : G. MONSONIS

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2007 en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire informe que le point 6.1 relatif à la création d'une consultation au Centre Municipal de Santé est reporté après examen en commission.

➤ **Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007,**

**1) - Approbation de la Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses et autorisation donnée au Maire pour la signer**

Madame Duplan rappelle que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a défini les nouvelles règles de sa participation au financement des crèches, des Centres de Loisirs et de l'accueil des jeunes de moins de 17 ans. Désormais, un seul Contrat Enfance/Jeunesse (CEJ) va remplacer les précédents Contrat Enfance et Contrat Temps libre.

Le nouveau Contrat Enfance/Jeunesse (CEJ) vise un développement quantitatif de l'offre d'accueil, les dépenses nouvelles n'étant financées que si elles se traduisent par une augmentation de l'offre d'accueil, ce qui supprime l'éligibilité d'un certain nombre d'actions jusque là prises en compte.

De plus, alors qu'auparavant le taux de cofinancement était en moyenne de 63% des dépenses restant à la charge de la commune, le Contrat Enfance/Jeunesse (CEJ) vise à limiter les dépenses d'action sociale de la CNAF en fixant le taux de cofinancement à 55%.

Etant donné la nécessité de maintenir un financement pour les crèches et les centres de loisirs, la municipalité de Fontenay-aux-Roses a décidé de déposer un dossier dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Monsieur Faye regrette que la priorité ne soit pas donnée à la création de places compte tenu du nombre important de familles sollicitant un accueil en crèche.

Madame Duplan insiste sur la qualité de l'accueil.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse et autorise M. le Maire à la signer.

## **2) - Fixation des tarifs pour le partenariat des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la ville les 24 et 25 mai 2008**

M. Mergy se félicite du succès de la fête de la ville 2007 qui a accueilli plus de 15000 visiteurs.

« Fontenay-en-fête » est donc un cadre valorisant pour une communication efficace et performante et c'est la raison pour laquelle il peut être intéressant pour les entreprises d'inclure cette manifestation dans leur plan de communication 2008.

Afin de rendre les différents partenariats plus accessibles pour les commerçants, entreprises et fournisseurs, il est proposé de revoir à la baisse leurs tarifs par rapport aux années précédentes.

Insertion du logo de l'entreprise dans les supports de communication de présentation de l'évènement :

Coût : 200,00 Euros

Parrainage d'un stand (maquillage, jeux...) : Coût : 350,00 Euros

Présence sur le site (stand promotionnel, animation spécifique) : Coût : 350,00 Euros

Parrainage d'une troupe artistique (théâtre de rues, musiciens...) : Coût : 500,00 Euros

Parrainage d'un des espaces mis en place sur la coulée verte ou d'un des podiums de démonstrations sportives et de concerts : Coût : 500,00 Euros

Partenaire officiel de « Fontenay-en-Fête » : Coût : 1500,00 Euros

M. Faye précise que ce partenariat ne représente que 5% du coût de la fête.

M. le Maire indique que l'objectif est d'associer les commerçants aux festivités.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à fixer les tarifs de partenariats des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la ville les 24 et 25 mai 2008 comme indiqué ci-dessus.

## **3) - Avenant n°1 au marché de services n° M03/07 - lot n°1 - Prestations de nettoyage des bâtiments communaux**

M. Lafon indique qu'un marché de services a été signé avec la société SAMSIC I, à compter du 1er janvier 2008 concernant les prestations de nettoyage des bâtiments communaux pour un montant initial annuel de 332 707,80 € hors taxes soit 397 918,53 € toutes taxes comprises (lot n°1 du marché de services M 03/07).

Des prestations de nettoyage supplémentaires sont nécessaires pour l'entretien des toilettes publiques situées allée du Parc à Fontenay-aux-Roses pour un montant mensuel de 664,23 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

## **4) - Avenant de transfert n°1 au marché de services n° M03/07**

M. Lafon informe l'assemblée que la société SAS ARTENIS VARISELLAZ ET CIE est titulaire depuis le 1er juillet 2007 du marché de nettoyage et d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

Un contrat de location gérance a été conclu entre la société ARTENIS VARISELLAZ ET CIE et la société SAMSIC I, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant de transfert de ce marché de service par lequel la réalisation des prestations de nettoyage et d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux de la Ville de Fontenay-aux-Roses sera exécuté par la société SAMSIC I sous son entière responsabilité, en lieu et place de la Société ARTENIS VARISELLAZ ET CIE.

## **5) - Marché M.03.08, de travaux de l'office de l'école de la Roue : autorisation de lancer la procédure et autorisation donnée au maire pour signer le marché.**

Mme Segré rappelle que les travaux de restructuration de l'office et des salles de restaurants de l'école de la Roue devront débiter pendant l'été 2008.

### **Le projet concerne:**

- La restructuration de l'office de production en un office de réchauffage.
- Le réaménagement et l'insonorisation des salles de restaurants élémentaires avec la création d'un self
- La création d'une salle à manger pour les adultes et d'une salle à manger maternelle.
- La création d'une passerelle couverte pour l'accès des maternelles à leur salle de restaurant.

Ce projet est estimé à 1 430 000 euros HT. Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert doit donc être opérée.

M. le Maire rappelle que toutes les écoles feront l'objet de travaux afin de les équiper de self.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à lancer la consultation et signer le marché à l'issue du choix de la Commission d'Appel d'Offres.

**6) - Marché M.25.07, Concours pour la démolition-reconstruction du marché au comestibles – Procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre européen / Attribution et autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre**

M. Guntzburger rappelle que la municipalité a décidé d'engager une opération pour la démolition-reconstruction du marché aux comestibles.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé à la suite pour choisir un projet sur la base d'une esquisse avec maquette élaborée par une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'architecte et de bureaux d'études techniques.

Dans le cadre de ce concours lancé le 20 juillet 2007, 17 candidatures ont été déposées.

L'intégration des normes de Haute qualité environnementale (HQE) est intervenue dans la décision.

Le projet présenté par l'équipe représentée par Berthelier Fichet Tribouillet architectes (BFT) a été classé lauréat du concours à l'unanimité du jury.

Depuis le 02 février, les maquettes des quatre projets sont exposées à l'Espace centre-ville, afin que les Fontenaisiens puissent en prendre connaissance.

**Présentation du projet :**

Le parti architectural du projet s'intègre dans son environnement urbain avec une présence forte permettant d'affirmer son caractère d'équipement public et notamment de marché aux comestibles

Le projet se caractérise par un traitement des façades largement vitrées qui s'ouvre sur la ville et la place De Gaulle.

Le projet garantit une continuité commerciale entre les étals situés à l'intérieur du marché et ceux de la place du Général de Gaulle ; les façades rue La Boissière et rue de Verdun, très largement vitrées et dotées de larges ouvertures, offrent une visibilité entre l'intérieur et l'extérieur. Un parvis largement couvert, plat et spacieux est développé en liaison avec le parvis du château Laboissière.

Une terrasse, accessible par escaliers ou ascenseur, offre une vue panoramique sur la place du Général De Gaulle et le château Laboissière.

Le projet offre un espace fonctionnel et pratique avec de larges allées (3 mètres contre moins de 2 actuellement), l'absence de poteaux à l'intérieur et quatre accès de plain-pied largement dimensionnés facilitent la fluidité des déplacements.

M. Guntzburger précise que l'absence de poteau intérieur pourrait à long terme permettre une reconversion à long terme du marché. En effet, compte tenu de la difficulté du métier de commerçants sur les marchés aux comestibles, les marchés couverts pourraient peut être disparaître à échéance d'une quinzaine d'année.

Il est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (absence de marches et de pente). Un espace polyvalent, lieu d'animations commerciales et de rencontres, est également intégré sous la halle.

Les services pour les usagers et les habitants ont été créés avec notamment des toilettes publiques accessibles en permanence. Des caddies en libre-service sont à disposition dans un local.

Le projet comporte la réalisation d'un parking souterrain à 2 niveaux permettant de créer 150 places de stationnement. Il sera accessible tous les jours de la semaine.

Le projet se caractérise également par son niveau de traitement HQE.

Les 6 cibles (gestion de l'énergie, gestion de l'eau, gestion des déchets d'activité, gestion de l'entretien et de la maintenance, confort acoustique, confort olfactif) ont fait l'objet d'une intégration appropriée au regard de la conception de ce projet.

Ce bâtiment est l'un des tout premiers marchés aux comestibles de France à respecter les normes de Haute qualité environnementale (HQE). Concrètement : il est construit avec des matériaux durables, choisis pour leur faible coût et leur facilité d'entretien et de maintenance. Grâce à son exposition et à la présence de doubles vitrages équipés de pare-soleil, il s'inspire des orientations bioclimatiques pour favoriser les apports solaires en hiver et offrir une protection contre les rayons et la chaleur en été. Sa toiture profilée engendre une ventilation naturelle qui balaye les odeurs et améliore le confort. Le mur côté nord (face au Moulin vert) est entièrement végétalisé pour s'intégrer dans l'environnement et renforcer l'isolation. Les eaux de pluie sont récupérées et serviront au nettoyage de la place et des espaces verts des alentours. Durant sa construction, une charte de chantier propre sera adoptée pour limiter les nuisances : horaires appropriés, réduction de la poussière par des arrosages réguliers, maîtrise des émissions sonores,...

À l'issu de ce conseil débutera une phase d'adaptation qui se poursuivra durant toute l'année 2008. Le projet actuel n'étant encore qu'une esquisse, le projet définitif sera précisé en concertation avec les habitants, les usagers et les commerçants.

M. Guntzburger indique que cette délibération a pour objet de présenter globalement le projet. En commission, il précise que certains ont manifesté la volonté de reporter ce dossier après les échéances électorales. Or, il indique que la concordance actuelle des calendriers électoraux et celui de la conduite de ce projet n'ont pas été volontairement programmés. En effet, il rappelle que la date des élections municipales a été fixée par décision gouvernementale l'année dernière.

M. Faye rappelle d'abord que le Conseil Municipal n'a jamais délibéré sur l'emplacement du nouveau marché. Il regrette le manque de précision sur le coût prévisionnel total de ce projet et rappelle les très fors dérapages des deux autres grands projets de la ville : Cuisine centrale + 100% le coût passant de 1,95 à 3,9 millions d'euros, Médiathèque +120% le coût passant de 2,1 à 4,6 millions d'euros. Or ce projet coûte initialement plus de 6 millions d'euros HT soit plus d'un an de taxe d'habitation ! M. Faye rappelle que ce projet risque de repousser sine die le 6<sup>ème</sup> gymnase promis depuis 14 ans ! M. Faye indique que ce projet va entraîner une forte hausse du taux des impôts communaux dès 2009, la dette s'envolant (+50% en 2 ans !). Ce qui entraînera une baisse du pouvoir d'achat pour les Fontenaisiens. Il aurait souhaité que la population soit plus associée à ce dossier. Par ailleurs, il constate que le projet retenu est surdimensionné et sera sous-utilisé. S'agissant du parking sous-terrain, il estime qu'il sera également sous-utilisé, comme celui du supermarché Champion. Il regrette aussi que le projet n'indique pas si ce parking sera ouvert jour et nuit. Pour toutes ces raisons, Il présente un vœu visant à reporter l'adoption de ce dossier après les élections municipales.

Mme Lecante précise que si un nouveau gymnase n'a pas été construit, celui des Potiers est utilisé de manière très satisfaisante. En outre, elle s'interroge sur l'existence d'un éventuel emplacement sur le territoire pour construire un nouveau gymnase. Mme Lecante signale par ailleurs que la ville de Sceaux a choisi de construire une halle polyvalente faisant office de marché, salle de concert, gymnase...Or trop de polyvalence peut nuire à la pérennité du bâtiment. Elle indique que le projet retenu est très esthétique et contribuera à embellir le centre ville.

M. Soyer indique que ce projet de nouveau marché a débuté il y a trois, quatre ans et que le calendrier arrive à maturation aujourd'hui, à la veille des échéances électorales. Or, il précise que d'autres implantations du nouveau marché auraient pu être envisagées, que des désaccords demeurent sur le dossier et que par conséquent ce dossier devrait être débattu fin mars 2008. C'est pour cette raison que le groupe UMP ne participera pas au vote.

Mme Vidalenc rappelle que les élections municipales ont été fixées il y a plus d'un an et que le calendrier de ce projet avait déjà été lancé. Elle indique qu'à la première présentation de choix de reconstruction du marché par le maire, le Modem s'est élevé contre la méthode non démocratique et le choix lui-même. Ce choix a depuis été validé par la majorité municipale, le jury s'est constitué et a rendu son verdict. Les élus du Modem sont démocrates et respectent les décisions de la majorité. Elle indique que la vie municipale doit poursuivre et que tout projet ne peut pas s'arrêter à cause des élections. En outre, le vote n'implique pas de dépenses supplémentaires et si la nouvelle équipe souhaite modifier ce projet, rien ne l'en empêchera.

M. le Maire conclut en rappelant qu'une réflexion globale a été engagée sur le centre ville et que le marché n'est pas le seul axe d'intervention. Depuis trois ans, une véritable concertation a été menée sur l'amélioration du centre ville (OPAH, FISAC). La lourdeur de la procédure pour la démolition-reconstruction du marché a exigé un calendrier rigoureux. D'ailleurs, il rappelle que des membres d'opposition ont participé au jury du concours d'architectes et qu'il n'y a pas eu d'hésitation sur le projet retenu d'ailleurs à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que les normes HQE ont été mises en avant sur le projet. Une réponse au problème de stationnement sera donnée grâce au parking de 150 places. En outre, le projet intègre la préservation de la Place du Général de Gaulle.

M. le Maire regrette les désaccords sur ce projet d'intérêt général qui apportera une meilleure qualité de service pour la population.

Vœu déposé par M. FAYE, élu associatif, concernant le :

*Marché M.25.07, concours pour la démolition-reconstruction du marché au comestibles – Procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre européen/Attribution et autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre :*

*« Report de cette délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal suivant les élections municipales des 9 et 16 mars 2008. Vu l'importance de ce projet, d'un coût prévisionnel : plus de 6 millions d'euros hors taxes, somme supérieure à un an de taxe d'habitation, environ 5 millions d'euros, le Conseil Municipal décide de reporter le vote de cette délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal, suivant le renouvellement du conseil. Voter une telle délibération à moins d'un mois de la fin de la mandature serait faire peu de cas de la démocratie locale, sachant de plus que l'emplacement de ce marché n'a même pas fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal ».*

(M. FAYE et le groupe UMP vote pour l'adoption de ce vœu).

A la majorité, l'assemblée décide de rejeter le vœu de M. Faye, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec Berthelier Fichet Tribouillet architectes selon les montants suivants :

#### **TRANCHE FERME : démolition-Reconstruction du marché aux comestibles**

Coût prévisionnel des travaux 5 100 000 € HT

Taux de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre et mission OPC: 12,96 %

Forfait provisoire de rémunération : 548 760,00 € HT soit 653 316,96 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre

Forfait de rémunération pour la mission Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) : 112 200,00 € HT soit 134 191,20 € TTC.

#### **TRANCHE CONDITIONNELLE : construction du marché provisoire**

Coût prévisionnel des travaux 260 000 € HT

Taux de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre : 14,45 %

Forfait provisoire de rémunération : 37 570,00 € HT soit 44 933,72 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre

(Mme LAFARGUE, M. SOYER, ne participent pas au vote)

(M. FAYE vote contre)

#### **7) - Travaux de restructuration de la restauration du groupe scolaire de la Roue : autorisation donnée au Maire pour déposer un permis de construire.**

M. Fredouille indique que ce point s'inscrit dans la continuité du programme de restructuration des offices de restauration scolaire. Ainsi, les offices de restauration des écoles primaires Roue A et B et de l'école maternelle vont être restructurés.

##### **Pour les élémentaires :**

- les cuisines de préparation actuelle seront réaménagées
- la salle à manger située au rez-de-chaussée de l'école sera réaménagée en réfectoire self. Une salle à manger pour les enseignants sera créée en lien direct avec le réfectoire.

##### **Pour les maternelles :**

- au premier étage de l'école primaire création d'une salle à manger
- une passerelle sera créée depuis l'école maternelle jusqu'au futur réfectoire pour permettre l'accès des enfants.

Par ailleurs, les vestiaires du personnel seront réaménagés.

Ces travaux sont soumis à permis de construire.

M. le Maire précise à Mme Vidalenc que la durée des travaux sera de 12 mois. Il indique que les travaux lourds seront effectués pendant les vacances scolaires.

D'ailleurs, il informe que les parents et les enseignants sont associés au projet grâce à un groupe de suivi des travaux.

M. le Maire informe Mme Vidalenc que les autres groupes scolaires concernés par des travaux seront les Pervenches, Jean Macé, les Renards, les Ormeaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire déposer un dossier permis de construire pour la restructuration de l'office de restauration du groupe scolaire de la Roue.

#### **8) - Acquisition d'un fonds de commerce d'une activité de vente de chaussures au détail situé 91 rue Boucicaut**

M. Guntzburger informe le Conseil Municipal que le 24 février 2008, le Maire de Fontenay-aux-Roses a mis en œuvre le droit de préemption. La préemption porte sur un fonds de commerce situé dans le premier périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité du centre-ville. Il s'agit d'une activité de vente de chaussures au détail exploité par la SARL MERMONT au 91 rue Boucicaut.

La cession aurait dû se réaliser au profit de la Banque Populaire Rives de Paris pour que cette dernière puisse agrandir son agence.

Cette cession aurait enfin remis en cause la diversité commerciale et la pérennité des commerces de proximité proches et mis en péril la politique de soutien à l'attractivité commerciale engagée par la Ville de Fontenay-aux-Roses. Pour cette raison, le Maire de Fontenay-aux-Roses a engagé la préemption.

L'objectif poursuivi par la Ville est de conserver à ce local son affectation de commerce de proximité et donc de trouver un repreneur susceptible d'assurer une activité de ce type. Conformément à la loi, le choix du repreneur se fera par le biais d'un appel à candidature sur la base d'un cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal.

M. Guntzburger indique que la ville supportera le loyer, dans l'attente du choix d'un repreneur de ce bail commercial (18 000€ hors charges).

Le coût de cette préemption est de 70 000€.

M. Faye regrette que la mairie n'ait pas cherché un repreneur dès l'an dernier. En effet, la mairie n'a que 1 an pour trouver un commerce repreneur : si la ville n'en trouve pas, elle risque de perdre plus de 30.000 euros dans cette opération : Pour ces raisons, M. Faye s'abstient.

Or, M. le Maire rappelle à M. Faye que pour qu'il y ait préemption, il faut une vente. Il regrette que M. Faye n'approuve pas cette acquisition et soit par conséquent favorable à une extension d'une banque sur le mail Boucicaut au détriment du commerce de proximité.

A la majorité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à l'acquisition du fonds de commerce sis 91 rue Boucicaut relatif à un local commercial de vente au détail de chaussures appartenant à la SARL MERMONT, au prix stipulé dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 70 000 (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS) auxquels s'ajoutent le remboursement du dépôt de garantie de 5 000 (CINQ MILLE) EUROS et une commission de 18 000 (DIX-HUIT MILLE EUROS) à l'agence FONCIA.

(M. FAYE s'abstient).

### **9) - Convention de gestion des arbres d'alignement des voies départementales**

M. Dumas informe que le Conseil Général des Hauts-de-Seine propose de mettre en place, avec les communes qui le souhaitent, une convention définissant le transfert de gestion des arbres d'alignement existants sur les voies départementales.

Le transfert de gestion couvre tous les travaux d'entretien courant des arbres d'alignement et il permettra à la commune de mettre en place des gestions différenciées de cet entretien, notamment en pratiquant des tailles « douces » tout en répondant au plus près aux attentes des fontenaisiens.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable.

En contrepartie de ce transfert le Département verse une contribution financière à hauteur de 45 € par sujet et par an. Pour la commune de Fontenay-aux-Roses, le patrimoine arboré se composant de 1 210 arbres d'alignement, la contribution s'élèvera à 54 450 € par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de transfert de gestion des arbres d'alignement des voies départementales.

### **10) - Approbation d'une convention régionale de renouvellement urbain**

M. Lafon rappelle que le Conseil Régional d'Ile de France a mis en place en 2007 un dispositif d'aide financière à la réalisation de projets en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants des sites ANRU ou en accompagnement d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) couvrant la période 2007 – 2013.

Concernant la commune de Fontenay-aux-Roses, la contribution prévisionnelle maximale retenue au titre des sites CUCS se répartit en deux enveloppes :

- Les Blagis pour 250 000 € - Sorrières / Scarron pour 250 000 €

Une convention régionale de renouvellement urbain précise l'ensemble de ce dispositif pour lequel le Maire doit être autorisé à signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention régionale de renouvellement urbain, autorise le Maire à signer la convention et à solliciter le Conseil Régional d'Ile de France au titre de cette convention, pour le subventionnement de ces opérations.

### **11) – Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de restructuration de l'office et espaces de vie des enfants du groupe scolaire de la Roue**

M. Lafon rappelle que le groupe scolaire de la Roue situé en zone ZRU doit faire l'objet d'une restructuration de son office et des salles de restauration dans la continuité de l'action de mise aux normes et amélioration des conditions d'accueil des enfants et adultes fréquentant ce site.

Afin d'optimiser les financements des travaux, des démarches ont été entreprises auprès des différents organismes.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a ainsi attribué 343 011 € pour cette opération.

Le Conseil régional est sollicité à hauteur de 250 000 €, au titre de la convention de renouvellement urbain, l'Etat au titre des opérations isolées en zone urbaine sensible, pour obtenir une aide complémentaire à hauteur de 20% de son coût.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etat dans le cadre de l'aide des opérations d'investissement en zone urbaine sensible.

### **12) - Marché pour la réhabilitation et la restructuration de l'office Scarron - Approbation d'un avenant - Prolongation du délai d'exécution**

Mme Segré indique que les travaux de l'office Scarron ont commencé pendant l'été 2007 et sont aujourd'hui terminés.

Au cours du chantier, quelques adaptations (principalement techniques et esthétiques) ont été réalisées.

L'ensemble de ces adaptations, d'un montant de 222,43 € HT, porte le montant du marché initial attribué à la société EMP de 499 707,02 € HT à 499 929,45 € HT.

Par ailleurs, ces adaptations techniques ont nécessité un délai de travaux complémentaires qui doivent être pris en compte afin que l'entreprise ne soit pas pénalisée.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant, décide de proroger le délai d'exécution initialement fixé au 23 janvier 2008 au 12 février 2008 et autorise M. le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

### **13) - Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007 - 2009 - Programmation des actions de fonctionnement 2008 - Convention de mutualisation avec l'Etat 2008**

M. Zanolin rappelle que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) intercommunal des Blagis a été signé le 25 mai 2007.

Il a une durée de 3 ans reconductible (2007-2012). Il est élaboré par l'Etat et le Maire, en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour les secteurs géographiques et les domaines d'intervention relevant de sa compétence. Le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Communauté d'Agglomération Sud de Seine sont co-signataires du CUCS.

La programmation 2008 comporte 8 actions nouvelles, l'Etat demandant l'introduction de 10% de nouveaux projets chaque année. Les budgets et les demandes de financement pour ces actions sont regroupés dans les tableaux intercommunaux et communaux ci-joints. Les fiches descriptives de chaque action 2008 sont consultables au secrétariat du Conseil Municipal, ainsi que les bilans des actions réalisées en 2006.

L'Etat propose à la Ville de signer une convention de mutualisation, permettant d'obtenir dès la signature du document le versement de 50% du montant des subventions CUCS-ACSE pour l'année en cours. La signature de la convention pourrait intervenir dès le premier trimestre 2008, alors qu'habituellement les résultats des demandes de subvention sont connus au cours du deuxième semestre et les versements sont effectués à la fin de l'année. Le solde 2008 sera versé après l'envoi de comptes-rendus trimestriels. La convention de mutualisation type est consultable au secrétariat du conseil.

La Ville percevra l'intégralité des subventions de la convention CUCS-ACSE et s'engagera à reverser aux associations la part définie dans le contrat. Afin de garantir une stabilité financière aux associations oeuvrant pour la politique de la ville, il est proposé de verser dès la signature de la convention de mutualisation, 50% du montant de la subvention CUCS-ACSE obtenue en 2007.

La Ville pourra déposer en cours d'année, en fonction des appels à projet liés au CUCS, des demandes de financement complémentaires.

M. Faye rappelle que les sommes d'argent consacrées à cette opération sont très importantes, plusieurs millions d'euros, soit plus de la moitié de la taxe d'habitation. A ce titre, il demande qu'une évaluation des actions soit effectuée pour constater leur pertinence et efficacité. Il regrette que 20 000€ soit consacré à un atelier « Rap et Slam » en tant qu'action de soutien à la scolarité. Une hiérarchisation des actions devrait être effectuée.

M. le Maire indique que les actions sont très diverses et touchent des populations différentes. En outre, il précise que la ville bénéficie du soutien financier de l'Etat et du Conseil Général pour améliorer les conditions de vie et répondre aux attentes notamment des populations résidant en zone CUCS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme des actions de fonctionnement 2008 présentées au titre de la politique de la ville, les demandes de subventions correspondantes, le principe d'une convention de mutualisation avec l'Etat pour les crédits politique de la ville 2008, ainsi que le versement, aux associations, dès la signature de la convention, de 50% du montant de subvention politique de la ville Etat versé en 2007.

#### **14) – Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine en vue de la réalisation d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique en intercommunalité**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un travail sur la création d'un CLIC (Centre local d'Information et de Coordination gérontologique) en intercommunalité (Bagneux, Clamart, Malakoff, Fontenay-aux-Roses) a été entamé, il y a environ deux ans.

Le CLIC est chargé de coordonner les actions en faveur des personnes âgées et de leur entourage afin de répondre au plus près de leur besoin. Ses missions sont les suivantes :

- Accueil, écoute, information et soutien aux familles
- Evaluation des besoins de la personne âgée
- Evaluation et suivi des situations les plus complexes
- Coordination des professionnels du médical et du social
- Mise en œuvre d'action en matière de santé ou tout autre problématique liée à l'âge

Ce projet a fait l'objet d'une étude financière. Le Conseil général nous a proposé une subvention de 201 598 € au regard du nombre de personnes âgées sur notre bassin de vie (26 088 personnes âgées d'au moins 60 ans) et de la complexité du projet.

La Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine a approuvé par délibération du 20 décembre 2007 la modification de ses statuts en y ajoutant à l'article 5, paragraphe « compétences facultatives » : « accueil gérontologique, création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ».

M. Faye regrette la superposition des collectivités territoriales : l'argent consommé pour financer les doublons c'est autant d'argent non utilisé pour les personnes âgées.

M. Wehbi souhaite préciser que l'action commune de quatre villes sur cette coordination est une bonne décision compte tenu du vieillissement de la population et des problèmes sociaux et d'isolement des personnes âgées.

M. le Maire indique que ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien de l'intercommunalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et autorise M. le Maire à effectuer les actes afférents à ce transfert.

#### **15) – Modification du tableau des effectifs**

M. Lafon explique que dans le cadre de la réorganisation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM), de la promotion interne, et dans le cadre des avancements de grade prononcés au titre de l'année 2007, le tableau des effectifs doit être modifié.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création :

- d'un poste d'éducateur chef de jeunes enfants à temps complet,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

approuve la suppression :

- d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe



## 16) – Débat d'orientations budgétaires

M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois précédents le vote du budget qui, cette année, aura lieu début avril compte tenu des échéances électorales.

M. le Maire laisse la parole à M. Lafon pour la présentation des orientations budgétaires de l'équipe municipale.

M. Lafon commence par remercier le service des finances, M. Frédérick Delphine, Mme Lefeuvre, la Direction générale et l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour la préparation de ce document. M. Lafon poursuit en constatant que les 15 milliards d'avantages fiscaux accordés l'été dernier aux français les plus aisés correspondent quasiment au montant de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités territoriales. Or, les collectivités sont les premiers investisseurs et doivent prendre en compte les besoins des populations les plus démunies. L'action des collectivités vise à proposer des services adaptés à la population. D'ailleurs, M. Lafon précise que le pouvoir d'achat des collectivités diminue également : une commune comme Fontenay-aux-Roses perd 2% de pouvoir d'achat chaque année.

La situation financière de la commune est saine, même si celle-ci doit supporter des dépenses obligatoires importantes. Lorsque l'Etat transfère des compétences, les compensations financières ne correspondent pas aux dépenses réellement engagées. D'ailleurs, M. Lafon rappelle que la ville a engagé des contentieux et qu'une provision de 85 000€ a été obtenue pour la gestion des CNI passeports.

Avant de présenter les orientations budgétaires 2008, M. Lafon présente la situation financière des communes françaises.

### LA SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES

« Depuis plusieurs années maintenant, les collectivités locales sont au centre de nombreuses réformes qui ont profondément modifié leurs budgets tant en niveau qu'en structure. L'année 2007 pour les collectivités locales peut être considérée comme une année de consolidation de ces différentes modifications législatives et réformes »1. Cette pause dans les réformes en 2007 n'a pas empêché l'inquiétude des élus.

### Communiqué de l'Association des Maires de France

25/09/2007

Comité des finances locales du 25 septembre : position de l'AMF

Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et le ministre du Budget et des Comptes publics ont présenté, aujourd'hui, aux membres du Comité des Finances locales, les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2008 relatives aux collectivités locales.

A cette occasion, l'AMF enregistre avec satisfaction le maintien de l'indexation actuelle des crédits affectés à la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui évoluera en 2008 selon un indice associant l'inflation et la moitié de la croissance.

**L'AMF s'inquiète** néanmoins des conséquences de la baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et de celle de la compensation de l'exonération de la taxe foncière agricole, instituée depuis 2006. Cette réduction va à nouveau pénaliser les communes rurales, pour lesquelles cette taxe constitue une part non négligeable de leurs recettes.

L'AMF rappelle qu'elle participera de manière déterminée mais constructive aux travaux de la Conférence nationale des exécutifs, dans la perspective d'une réforme globale de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat.

[http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/comites\\_organismes/CFL/OFL/OFL2007/04\\_partie1\\_ann%E9e\\_consolidation.pdf](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/comites_organismes/CFL/OFL/OFL2007/04_partie1_ann%E9e_consolidation.pdf)

### Les dépenses de fonctionnement

*La spécificité de la dépense publique locale : Le panier du maire n'est pas celui de la ménagère*

Devant la volonté du gouvernement de revenir sur l'indexation des concours, Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Président de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France souligne la spécificité de la dépense publique locale et que l'indice des prix à la consommation n'est pas révélateur de l'évolution des prix subis par le budget. Aussi, depuis novembre 2005, un indice de prix des dépenses communales est actualisé chaque trimestre avec le concours de la Direction des Etudes de Dexia Crédit Local.

Les dernières données disponibles témoignent d'un écart croissant entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales (+3,9 %) et l'inflation hors tabac : 2.3 points à la fin du premier semestre 2007, contre 1.7 point à la fin du premier semestre 2006.

#### *Les dépenses de gestion des communes*

Les dépenses de fonctionnement des communes, d'un montant de 58.9 milliard d'euros en 2007, enregistrent une progression de 3.6% contre une progression de 3.9% l'année précédente.

#### *Les dépenses de personnel*

#### *Les autres dépenses de gestion*

Les autres dépenses de gestion (26.4Md€), en hausse de 2.1% sont composées d'achats et de charges externes pour 56% et d'autres charges de gestion courante comme les subventions versées ou les contingents et participations.

#### *Les intérêts de la dette : la fin d'une baisse continue*

Les charges financières représentent plus de 2.5Md€ en 2007 et connaissent une augmentation de plus de 12%.

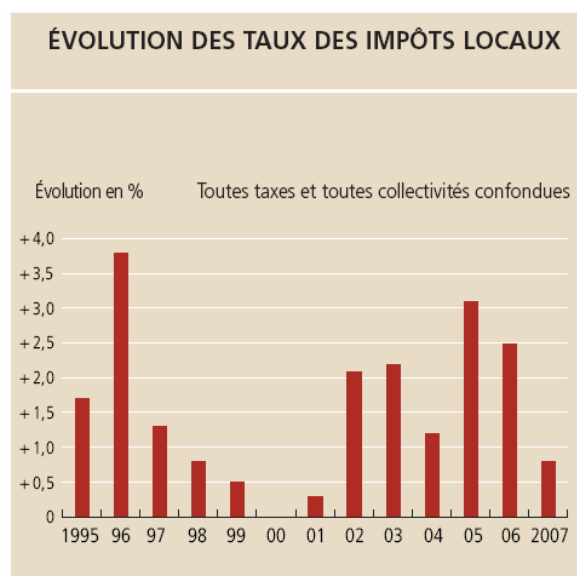
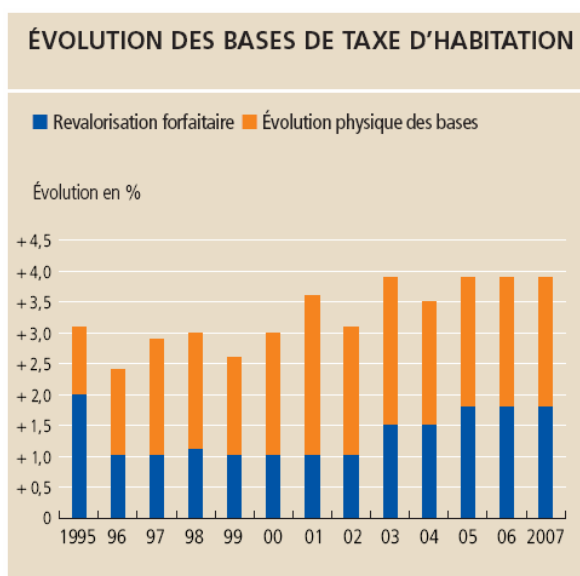
### **Les recettes de fonctionnement des communes**

Les recettes de fonctionnement perçues par les communes progressent de 2.6% en 2007 pour atteindre un montant de 69.8 milliards d'euros.

#### *Les recettes fiscales*

Le produit à recevoir des quatre taxes directes locales s'élève à 25,8 milliards d'euros en 2007 et enregistre une progression de 3.1% en 2007, soit une évolution similaire à celle de 2006 à législation constante (hors exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés non bâties). Cette évolution résulte :

- d'une croissance de l'ordre de 3.8% de l'assiette de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ces deux taxes représentant désormais plus de 80% du produit 4 taxes.
- D'une évolution de la pression fiscale quasiment nulle
- De quelques nouvelles communes qui passent sous le régime de la taxe professionnelle unique du prélèvement opéré au titre de la réforme de la taxe professionnelle



Source : Dexia Finances locales en France - Grandes tendances 2006/2007 –Septembre 2007

La croissance des autres recettes fiscale (5.9Md€) ralentit en 2007(+ 2.8% après +4.2% en 2006) en raison d'une progression des droits de mutation (2.4Md€) nettement inférieure à celle observée ces trois dernières années (+15% en moyenne par an). La hausse des droits de mutation constatée sur les sept premiers mois de l'année se limite à 6%.

#### *Les dotations de fonctionnement*

La DGF des communes s'élève à près de 16.2 milliards d'euros en 2007 et enregistre une progression de 1,6%. La dotation forfaitaire représente 86% de l'ensemble de la DGF versée aux communes soit un montant de 13Md€. Les dotations de péréquation s'élèvent au global à 2.3Md€ en 2007 en progression de 9.8%.

## Les dépenses d'investissement

En 2007, les coûts dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics restent orientés à la hausse sous l'effet des variations des cours du pétrole. Alors que le prix du baril n'a cessé de décliner durant le second semestre 2006, un point bas a été atteint au mois de janvier 2007 (53.6\$/baril) suivi d'une nouvelle tendance haussière conduisant à un prix du baril de 76.8\$ au mois de juillet 2007 (+8.1% par rapport au mois précédent), contre 73.6\$/baril un an auparavant. Particulièrement sensible à l'évolution des prix des produits pétroliers et de leurs dérivés, l'index BT01 progresse de 5.1% entre les mois d'avril 2007 et 2006, soit une évolution identique à celle enregistrée un an auparavant, et de l'index TP01 de 4.3%.

Les dépenses d'investissement des communes augmentent de 1.3% pour atteindre un volume de 22.7Md€.

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2008

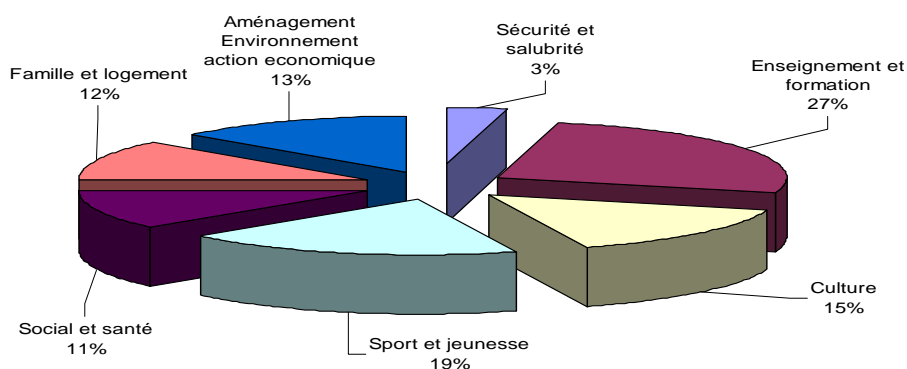
### Budget 2007 : rappel des grandes masses en dépenses

Le tableau suivant reprend les grandes masses (en million d'euros) du budget 2007 hors opérations d'ordre, résultat et reports :

Libellé	Dépenses de fonctionnement	Part relative	Dont personnel	Dépenses d'investissement	Part relative
Sécurité et salubrité	1.01	3.63%	0.47	0.08	1.08%
Enseignement et formation	7.74	27.71%	5.27	1.83	23.95%
Culture	3.04	10.90%	1.18	0.48	6.32%
Sport et jeunesse	4.88	17.47%	3.50	0.81	10.64%
Social et santé	3.22	11.52%	1.93	0.03	0.43%
Famille et logement	3.57	12.79%	2.94	0.52	6.85%
Aménagement Environnement action économique	4.46	13.54%	2.01	3.87	47.88%
Total	27.92	100.00%	17.30	7.63	100.00%

Services généraux ventilés

### Dépenses de fonctionnement (services généraux ventilés)



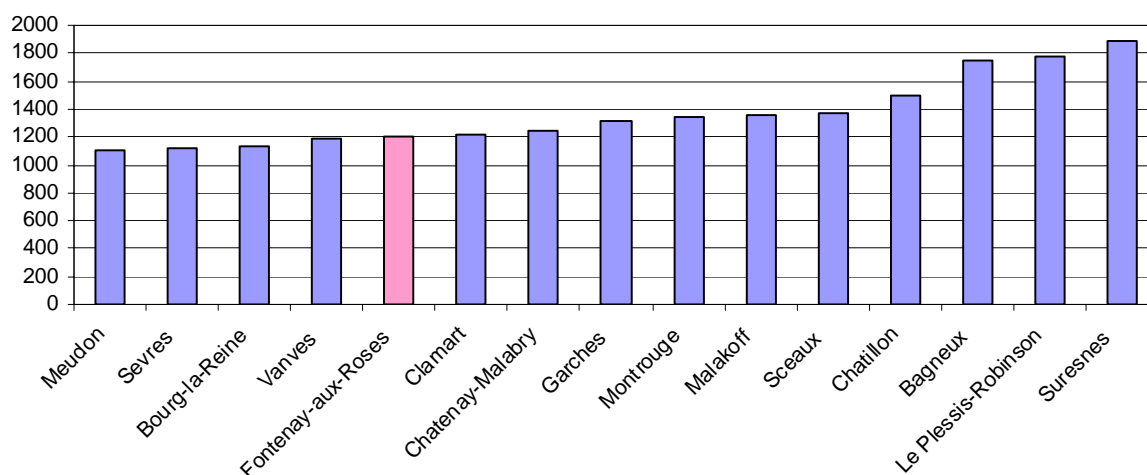
### La section de fonctionnement

#### Les dépenses

Face aux demandes croissantes de la population en terme de services de proximité mais également à l'augmentation sensible de la précarité et du volume des publics en difficulté, la maîtrise des dépenses de gestion est un exercice particulièrement difficile.

Ce constat est à rapprocher de la stabilité voire la diminution des ressources provenant des dotations de l'Etat.

### Dépenses de fonctionnement par habitant

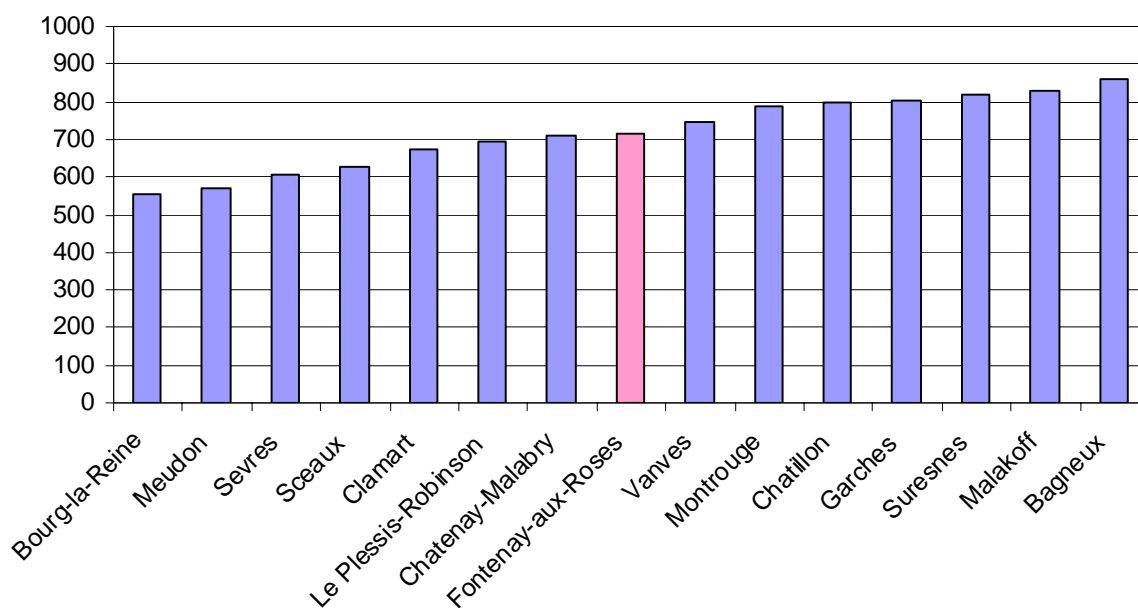


### Le budget qui sera proposé au conseil municipal tendra à respecter les objectifs suivants :

**Maîtriser l'augmentation de la masse salariale (chapitre 012) à 5 %** (à structure comparable) par rapport à 2007 en tenant compte de l'augmentation :

- du GVT (avancement d'échelon, avancement de grade, qualification du personnel...)
  - augmentation du point d'indice, incidence des décisions de l'Etat
  - de certaines dépenses obligatoires (cotisation au Centre de gestion et au CNFPT, cotisation CNRACL, évolutions de certains dispositifs liés au régime indemnitaire, **augmentation du taux du FNAL**)
  - du montant des contrats d'assurances et plus particulièrement de la « couverture maladie et maternité » qui évolue
  - Les frais engagés dans le cadre du nouveau dispositif du recensement de la population et seulement partiellement remboursés par l'Etat
  - Des frais liés à l'organisation des élections et **non compensés** pour les frais de personnel
- La Ville de Fontenay-aux-Roses a, dans ce domaine, réalisé des efforts importants :
- en prévention : médecine préventive, aménagement des postes de travail, formation, etc.
  - en contrôle des arrêts de travail. Cependant si la hausse constatée est inférieure à la moyenne nationale, ce phénomène reste une réalité.

### Dépenses de personnel par habitant



- **Limiter, à périmètre comptable constant, l'augmentation des autres dépenses de gestion (chapitre 65).**

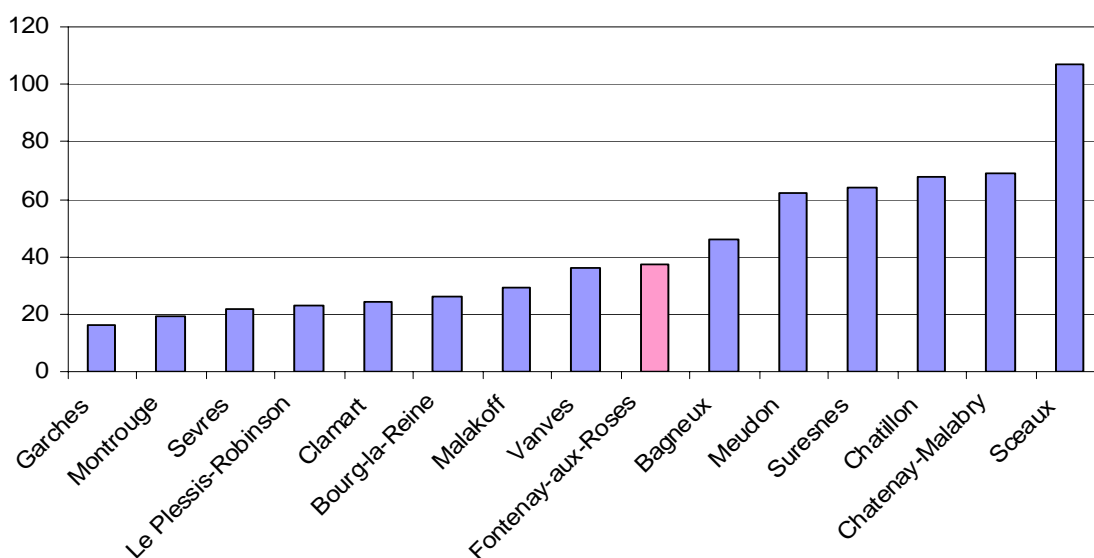
Rappelons que ce chapitre enregistre notamment les subventions aux associations, au CCAS, à la caisse des Ecoles, au Théâtre et au Cinéma, les participations au Service d'Incendie et de Secours, les indemnités de logement aux instituteurs, etc.

- **Utiliser les marges de manœuvre disponibles pour contenir l'augmentation des charges financières (chapitre 66).** Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux intérêts (article 6611) versés dans l'année.

Rappelons que la charge d'intérêt de l'exercice s'obtient par addition des intérêts courus non échus (ICNE). Dans ce domaine, l'optimisation de la dette par une gestion active ainsi que le recours à la ligne de trésorerie seront poursuivis et amplifiés.

Au regard de notre programmation pluriannuelle des investissements, les charges financières connaîtront cette année une augmentation sensible.

### Charges financières par habitant



Source : Minefi Colloc

### Les recettes

**Les produits des services (chapitre 70) sont envisagés en augmentation sensible par rapport au BP 2007 soit plus de 3%. Ceci s'explique notamment par une rationalisation des accueils et à une augmentation de la fréquentation. L'objectif est de limiter l'évolution des tarifs au rythme de l'inflation.**

**Le produit de trois taxes et plus généralement le poste de recettes impôts et taxes (chapitre 73) est difficile à estimer sans disposer des notifications définitives des services fiscaux.**

**Pour les recettes des trois impôts ménages l'hypothèse retenue est une réévaluation des bases de 1,6%, conformément à l'article 77 de la loi de finances pour 2008. Le poste dotation et participations (chapitre 74) devrait être stable. Toutefois, la Ville ne sait pas, à ce jour, si elle sera éligible à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.**

### **La fiscalité**

La maîtrise de la fiscalité est une véritable priorité pour la municipalité. Cependant, il convient de rappeler la nécessité d'une offre de services de qualité pour répondre aux attentes de la population et ceci malgré un désengagement fort de l'Etat dans certains secteurs des transferts de compétences sans aucune compensation comme dans le secteur du logement (délégation du contingent préfectorale, recensement, passeport, CNI...).

En 2003, après 5 années de maintien ou de baisse de la fiscalité, la municipalité a procédé à l'augmentation des taux (taxe foncière et professionnelle) afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services rendus dans les différents domaines (augmentation du nombre de places offertes en crèche, développement de nouveaux services dans le domaines du périscolaire et de la culture, amélioration des installations sportives, appui social, etc.) à un moment où les dotations d'Etat augmentaient très faiblement et en tout cas moins que l'inflation. En 2004 et en 2005, les taux ont été maintenus. En 2006, les taux d'imposition des ménages ont connu une variation différenciée. En 2007, les taux n'ont pas connu de variation.

Les taux actuels sont donc les suivants

- Taxe d'habitation : 12,08%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,48 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 15,35 %

Rappelons les taux moyens nationaux :

	Taux Moyens Communaux	Taux plafonds
Taxe d'habitation	14.45	36.13
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.53	46.33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.20	110.50

Source état 1259 MI 2006

Pour mémoire, les taux des communes limitrophes de Fontenay-aux-Roses sont mentionnés ci-dessous

2007	TH	TFB
Commune	Communal et intercommunal	Communal et intercommunal
BAGNEUX	15.24	21.68
CHATILLON	15.39	16.39
CLAMART	14.27	14.78
<b>FONTENAY</b>	<b>12.08</b>	<b>13.48</b>
LE PLESSIS ROBINSON	13.07	19.00
SCEAUX	12.77	19.25

Depuis 2005, la fiscalité communale ne comporte plus que trois taxes. En effet, la création de l'intercommunalité et la mise en place d'une taxe professionnelle unique limitent le rôle direct de la commune à :

- la taxe foncière (payée par les propriétaires),
- la taxe d'habitation (payé par les occupants)

### Orientations fiscales pour 2008

**Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière**

#### **Fontenay-aux-Roses : fiscalité et endettement faibles**

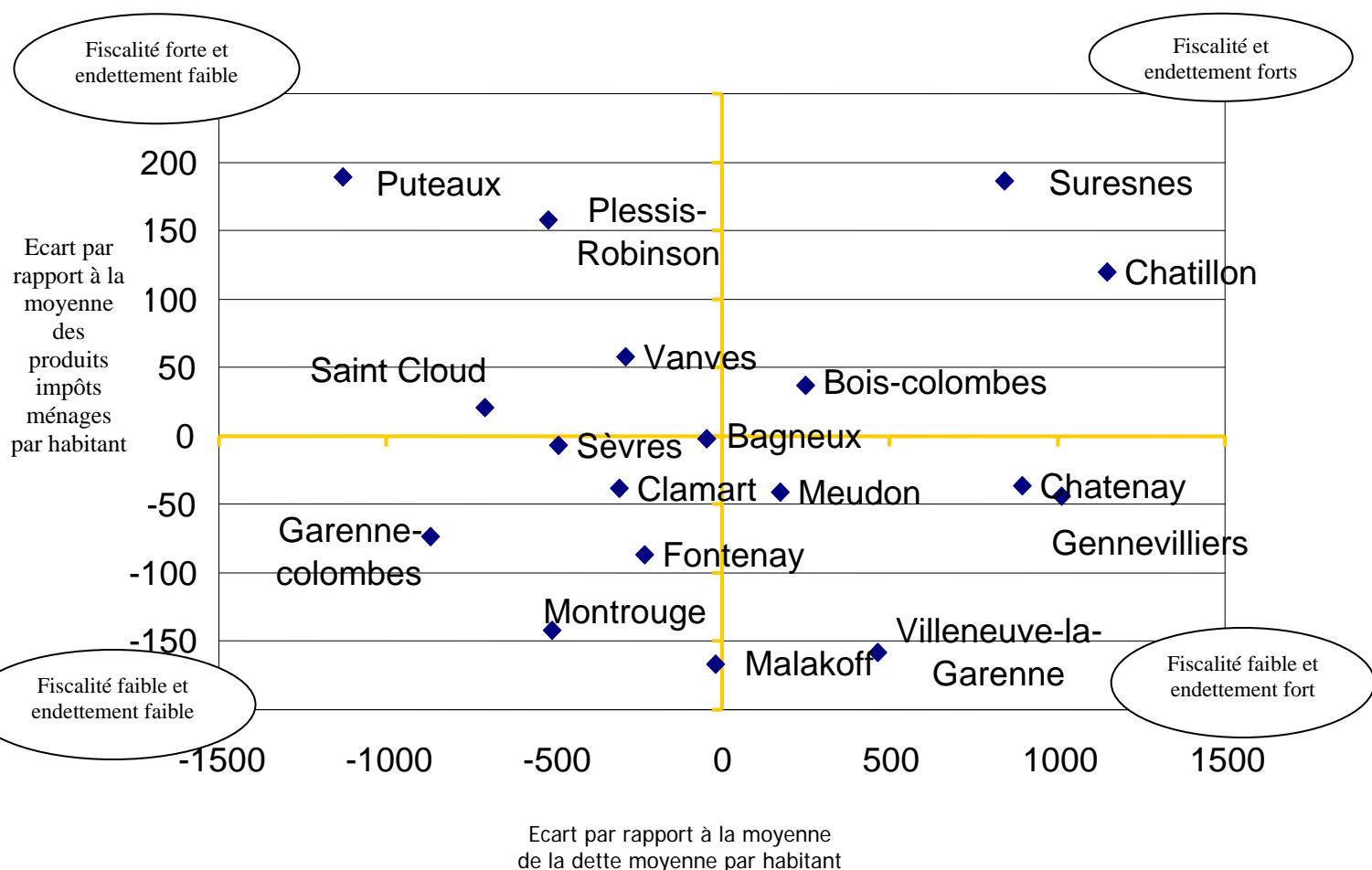
Devant les contraintes financières externes, les collectivités possèdent désormais peu de leviers pour assurer le développement de leurs services. On peut citer les deux principaux : la fiscalité et l'endettement. Le recours à la dette constitue une ressource temporaire qu'il convient de rembourser à terme.

Aussi, pour éclairer une situation financière locale, on peut observer les niveaux d'utilisation de ces leviers : Dans les Hauts-de-Seine, la moyenne des produits issus des trois impôts ménages est, en 2006, de 497.61 euros par habitant. La moyenne de l'encours de la dette par habitant est, la même année, 1 143.77 euros par habitant.

Le tableau ci-dessous positionne, de façon relative, les communes des Hauts-de-Seine de la même strate (20 000 à 50 000 habitants). L'intersection des axes colorés constitue les moyennes mentionnées plus haut.

Par exemple, Suresnes a un encours de la dette supérieur de 841 euros par habitant à la moyenne et un produit des impôts ménages supérieur de 186 euros par habitant.

Fontenay-aux-Roses a un encours de dette inférieur de 232 euros à la moyenne et un produit des impôts ménages inférieur de 86 euros par habitant.



### La section d'investissement

Dans la continuité d'une programmation pluriannuelle d'investissements ambitieuse, la municipalité prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations afin d'augmenter la qualité, déjà importante, des services rendus à la population.

#### Poursuivre l'effort d'équipement

2008 est une année poursuivant l'effort d'investissement de la collectivité

#### La continuité des programmes (inscrits en reports de crédits)

Le montant global des reports est de l'ordre de 4.3 M €

Ils concernent notamment les opérations suivantes :

Circulations douces, les travaux dans les écoles, les subventions pour surcharges foncières

#### Les principaux programmes.

Le budget d'investissement brut, en 2008, sera de plus de 6 M€ et met en œuvre les grandes orientations politiques de la ville. Il convient de rappeler le montant des autorisations de programmes relatives à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et à la réhabilitation des offices de restauration :

Montant global de l'AP de l'OPAH	626 595
----------------------------------	---------

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Autofinancement/emprunt	542 595
Subventions	36 000
Régularisation d'avance	48 000
Total	626 595

Montant global de l'AP de la réhabilitation des restaurants scolaires	6 656 523.23
---	--------------

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Autofinancement/emprunt	3 671 001.60
Subventions	1 900 022.00
FCTVA	1 020 499.63
Régularisation d'avance	65 000.00
Total	6 656 523.23

Travaux d'amélioration du cadre de vie :	1 700 000 euros
Offices de restauration et travaux dans les écoles : (dont tranche annuelle du fait des AP/CP)	1 200 000 euros
Opah et logement :	508 000 euros
Travaux dans les crèches :	297 000 euros
Travaux dans les bâtiments culturels :	249 000 euros
Travaux dans les bâtiments sportifs :	141 500 euros

#### *Assurer le meilleur financement à nos opérations*

Ces différents investissements seront financés par :

- L'autofinancement et pour partie le produit des cessions
- Les subventions obtenues par l'Etat, la région, le département et tous les autres partenaires qui permettront le financement partiel des opérations.
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.
- L'augmentation du volume d'emprunt en préservant les équilibres à venir.

#### **Le financement par subventions**

La Ville de Fontenay-aux-Roses conduit une politique active de recherche de subventions. Ainsi, sur la période de 2001-2006, la Ville a dépensé 1 604 euros par habitant. Cette somme a été financée par subventions à hauteur de 23% soit une des villes des Hauts-de-Seine les mieux subventionnées.

#### **Le financement par l'emprunt**

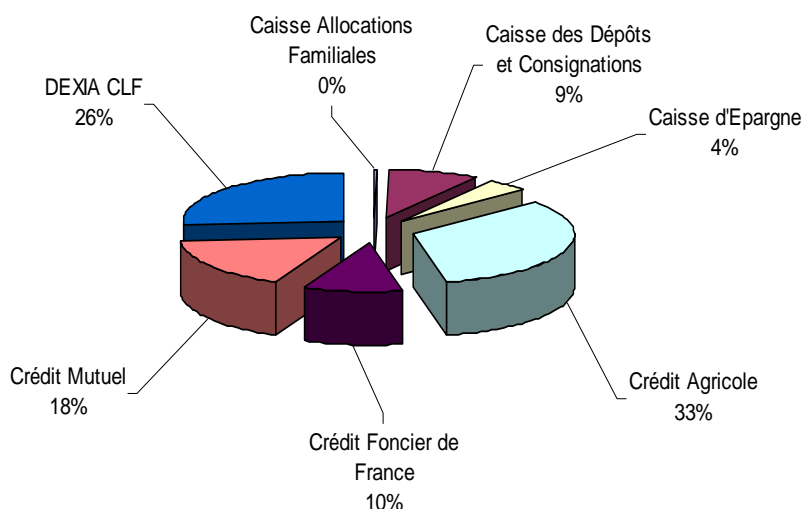
Par ailleurs, la politique de gestion active de la dette sera poursuivie. L'allongement de la durée des emprunts, pour « coller » à la réalité des investissements programmés, sera également un objectif.

Le taux moyen de la dette est, au 1.1.2008, de 4.09%.

L'encours, à la même date, se situe à 25.6 millions d'euros. Il convient de noter que 2 106 K€ d'emprunts non mobilisés sont inscrits en report.

Les principaux financeurs sont :

#### **Répartition de l'encours par prêteur**





**M. SOYER** tient à remercier M. Lafon pour la qualité des documents présentés les dernières années pour les Débats d'Orientations Budgétaires et les votes de budget.

### **Intervention de M. Dumas, au nom du groupe « les Verts et apparentés »**

Le rapport de présentation comprend dans sa première partie une analyse économique et financière qui montre que la situation française comme la situation mondiale n'est pas très brillante même si le PIB européen a légèrement augmenté.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, s'ajoute une autre crise qu'il n'est plus permis d'ignorer : la crise écologique. Elle a plusieurs aspects. L'un d'eux touche principalement la civilisation occidentale. Il a des conséquences directes sur l'économie et les finances, donc sur le budget de chaque pays, de chaque ville, de chaque village comme de chaque individu qui les compose. Je veux parler de la crise de l'énergie et notamment de l'énergie fossile, du pétrole, le sang de notre économie qui représente environ 35% de l'énergie et 96% du transport au niveau mondial. Même si l'on supprime les profits énormes des compagnies et des spéculateurs, le prix du baril ne pourra que croître : la demande explose et l'offre aura de plus en plus de mal à suivre. Sans même parler de la « fin » du pétrole, cette inéluctable envolée des prix du baril réduit et réduira de plus en plus la capacité de production et d'échange dans tous les secteurs. Une récession menace. Elle risque de faire exploser les inégalités et donc la stabilité sociale. Des guerres du pétrole ont déjà eu lieu ; on peut craindre que d'autres aient lieu. Cette crise de l'énergie concerne notre collectivité locale. Par exemple, dans les barèmes de révision des prix de nos prestataires, il y a un coefficient qui prend en compte le prix des carburants. Et, bien évidemment, nous devons aussi nous chauffer, nous éclairer, faire rouler nos véhicules, cars, motoculteurs, etc.

Pendant qu'il est encore temps, il faut revoir nos économies et nos industries trop dépendantes de l'automobile, et plus généralement d'énergies fossiles non renouvelables. En s'y prenant assez tôt, le changement sera graduel et moins douloureux. Cet enjeu échappe en grande partie à notre collectivité. Par contre il dépend d'elle de favoriser et d'inciter à d'autres modes de déplacement, de ne pas investir dans des équipements pour les automobiles qui ne pourraient être reconvertis à d'autres usages.

Ces dernières considérations me ramène donc au niveau strictement local et à ce niveau, on peut constater que Fontenay ne s'en sort pas trop mal par rapport aux autres villes de même importance, que ce soit en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement par habitant, les dépenses de personnel par habitant ou les charges financières par habitant. On peut noter aussi un financement remarquable par subventions, qu'il faut poursuivre. On soulignera que notre appartenance à la communauté d'agglomération Sud de Seine reste pour cette année financièrement intéressante pour la ville. Ce point aurait pu être mentionné voire détaillé dans le rapport de présentation.

Si on étudie le graphique p. 19 du rapport, on constate que Fontenay-aux-Roses a une fiscalité et un endettement faible par rapport aux communes voisines. Il conviendrait cependant de prêter attention aux charges financières (dépenses liées aux intérêts), Fontenay-aux-Roses était juste à la moyenne des autres villes et risque en cas d'augmentation de passer un peu au dessus.

Les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés cette année. Mais à moins d'être confrontées à des situations financières catastrophiques, bien peu de villes les augmenteront en cette période électorale. On remarquera que certains, par démagogie voudront que nous baissions ces taux, ou prétendront que c'est possible. Plus sérieusement, pour juger de la politique fiscale de la ville, il faut prendre en compte les années précédentes. On constatera alors que la fiscalité a été bien maîtrisée à Fontenay-aux-Roses et que notre politique fiscale va dans le sens d'une plus grande justice sociale, d'une meilleure solidarité, ce qui n'est pas le cas de celle suivie par le Président de la République. Après avoir offert un beau cadeau aux riches, le fameux « paquet fiscal », il déclare aux autres que les caisses de l'état sont vides!

En ce qui concerne les grandes orientations budgétaires pour 2008, il y a bien évidemment accord de notre groupe avec celles qui sont définies dans le rapport de présentation. En effet, elles traduisent dans les décisions budgétaires les orientations politiques de notre majorité municipale.

Je voudrai insister sur deux points. Tout d'abord, l'importance de l'OPAH et plus généralement de toutes les opérations en cours concernant le centre ville. Leur réussite est importante pour l'avenir de notre ville. Améliorer, rénover, embellir, développer, moderniser sans défigurer ni bouleverser notre paysage urbain familier, le visage de notre ville auquel nous sommes tous attachés, voilà l'enjeu ; voilà ce à quoi nous devons être particulièrement attentifs.

Le second point concerne la réhabilitation des offices et toute réhabilitation que nous devons mener. Pour toutes ces opérations comme pour les créations d'équipements communaux, nous devons apporter une attention particulière aux économies d'énergie dans la conception, les systèmes de chauffage, les huisseries, etc. Nous devons tendre pour les réhabilitations vers des bâtiments « Zéro énergie » et pour les constructions neuves, s'efforcer de réaliser des bâtiments à énergie positive. Sur ces questions d'énergie, nous ne devons pas seulement être vigilants, nous devons être innovants.

Un dernier mot à l'attention de Dominique Lafon : merci Dominique d'avoir tenu les cordons de la bourse pendant toutes ces années. Merci aussi pour tous les documents, les explications qui rendaient compréhensible à tous un sujet tout à la fois ardu et essentiel : les finances de la ville.

### **Intervention de M. Faye, élu Associatif :**

En préliminaire, je tiens à souligner le caractère un peu artificiel de ce débat, cette séance du Conseil Municipal étant la dernière de cette mandature, ce sera une autre équipe qui votera le budget 2008.

Le point essentiel de ce débat est la situation financière de la ville :

- un point essentiel : l'explosion de la dette : + 50% en 2 ans : la dette passe de 17,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 25,6 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2008. En réponse le rapport préconise le maintien du taux des impôts communaux pour 2008 ! Cette réponse est incompatible avec l'explosion de la dette, sachant de plus que le maire veut réaliser un nouveau marché dont le prix initialement annoncé est de plus de 7 millions d'euros TTC (7,246 millions exactement) soit pratiquement 1 an et demi de taxe communale. La seule explication au maintien des taux des impôts communaux, malgré l'explosion de la dette et un fort accroissement des dépenses d'investissement est le fait que 2008 est une année électorale : réduire le pouvoir d'achat en augmentant les impôts locaux n'est pas en général un très bon argument électoral. En cas de réélection du maire sortant, on peut, sans risque d'erreur, indiquer aux fontenaisiens que l'année prochaine en 2009, il augmenterait fortement les impôts locaux. Il fera la même opération qu'en 1995 où, après sa première réélection de 1999, il avait augmenté le taux des impôts communaux de 8,5%. De plus, en 2010, les fontenaisiens auront probablement un nouvel impôt à acquitter : celui de l'intercommunalité, l'Etat cessant son aide fin 2009. La colonne correspondante est déjà prévue sur les feuilles d'impôts. Que faire ? En tant qu'élu associatif, je propose de faire un budget, non en fonction des désirs du maire, mais en fonction des possibilités financières des fontenaisiens, donc faire un budget qui ne réduit pas le pouvoir d'achat des fontenaisiens. Je propose donc que les priorités soient revues dans ce cadre là. Prenons par exemple les grandes dépenses d'investissement : 3 propositions :

1- Mieux préparer les projets, pour éviter des dérapages financiers catastrophiques, exemple :

- Cuisine centrale : coût annoncé : 1,9 millions d'euros, prix final réel : 3,9 millions d'euros :  
dépassement du budget : 2 millions d'euros

- Médiathèque : coût annoncé : 2,1 millions d'euros, prix final réel : 4,6 millions d'euros : dépassement  
du budget : 2,5 millions d'euros !

Quel budget familial pourrait supporter de tels dépassements ?

Que se passerait-il pour le budget de la ville et donc pour les impôts des fontenaisiens si le coût du nouveau marché prévu initialement à plus de 7 millions, passait à 10, 12, voire 14 millions d'euros ?

2- Bien réfléchir à l'utilisation des bâtiments projetés

Exemple : au lieu de prévoir un nouveau marché surdimensionné (1800 m<sup>2</sup> alors que même le samedi il y a des emplacements vides) et peu utilisé (quelques heures par semaine) prévoir une halle-marché plus petite (pour une vingtaine de commerçants) mais ouverte tous les jours.

3- Mieux utiliser les subventions du Conseil Général

Exemples : parmi les récentes subventions importantes versées par ce dernier on trouve :

- 550.000 euros pour densifier le quartier Vildé-Renards

- 750.000 euros pour changer l'entrée du Collège des Ormeaux, en passant d'un endroit sûr : rue des Ormeaux en un lieu moins sûr : avenue d'Estienne d'Orves.

Pendant ce temps là, le 6<sup>ème</sup> gymnase dont la ville a besoin et qui est prévu au Panorama, n'existe toujours que dans les promesses électorales du maire sortant (1994, 1995, 2001, 2008 maintenant...)

Les subventions existent encore, faut-il les utiliser à bon escient.

Répondre aux besoins des fontenaisiens sans réduire leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire sans augmenter les taux des impôts locaux c'est possible : c'est une question de volonté et de choix politique.

En tant qu'élu Associatif, j'ai cette volonté et c'est mon choix en faveur des fontenaisiens.

### **Intervention de Mme Lafargue :**

Malgré la divergence des opinions politiques entre elle et M. Lafon, Mme Lafargue tient à saluer la qualité du travail de M. Lafon, au service des fontenaisiens. Elle reconnaît ses valeurs humaines et son respect de l'être humain.

### **Intervention de Gilles MERGY, au nom du groupe Socialiste :**

Même s'il se tient à un moment quelque peu particulier cette année, le débat d'orientation budgétaire est un temps fort du débat démocratique puisqu'il permet d'éclairer les Fontenaisiens sur nos priorités politiques.

Comme le rappelait Dominique Lafon, le législateur a souhaité laisser une grande marge de manoeuvre aux municipalités dans l'organisation du DOB. Le choix privilégié à Fontenay aux Roses est triple : pédagogie en rappelant les contraintes macroéconomiques qui pèsent sur l'élaboration du budget, transparence en présentant clairement les grands choix politiques que nous souhaitons promouvoir, rigueur en retenant année après année une présentation claire et stable qui favorise les comparaisons dans le temps. Il y a autre chose de stable dans ce DOB, c'est la tonalité des interventions de M. FAYE qui continue de tordre les chiffres et de travestir la réalité.

Ce projet de budget devra être élaboré en tenant compte d'un environnement économique maussade, une diminution en euros constants des dotations de l'Etat, et de la poursuite de nos grandes priorités.

1/ Tout d'abord, la conjoncture économique est très peu dynamique. Le pouvoir d'achat des ménages, sauf celui du Président de la République, est en chute libre. Le paquet fiscal pour lequel le gouvernement a gaspillé l'été

dernier 15 milliards d'euros au profit des contribuables les plus aisés a fait *pschitt*. Or, alors que le gouvernement va jusqu'à taxer les malades au travers des franchises médicales, c'est aux collectivités locales qu'il appartient d'agir pour éviter que la situation de nos concitoyens continue de se dégrader.

#### 2/ La fin du contrat de croissance de solidarité

La démarche partenariale que conduit l'Etat avec les collectivités locales consiste à leur transférer de plus en plus de responsabilités et de moins en moins de ressources. En 2008 les dotations de l'Etat diminueront en euros constants. C'est une rupture profonde par rapport à une politique qui consistait plus ou moins à maintenir le pouvoir d'achat des communes, plutôt moins que plus d'ailleurs depuis 2002. Comme je le dis chaque année, je considère que les collectivités locales doivent elles aussi participer de la politique de maîtrise des finances publiques. Mais alors que l'Etat depuis 2002 a laissé la dette publique exploser et les déficits publics s'accumuler, les collectivités locales gèrent leurs finances de manière rigoureuse, et portent l'essentiel de l'investissement public. Elles ont donc besoin d'une réelle visibilité avant de se lancer dans des programmes pluriannuels et cette visibilité, l'Etat ne la leur donne plus.

Dans ce contexte général, quelles sont nos priorités ?

##### 1/ Maîtriser l'évolution des dépenses publiques en maintenant un haut niveau de qualité du service public.

Nos dépenses de fonctionnement 1200 euros par habitant sont dans la moyenne basse par rapport aux villes voisines. Nous avons l'ambition de continuer de proposer à nos concitoyens une large palette de services publics. Nous devons donc veiller à ce qu'ils répondent aux attentes de la population, et que leur coût soit maîtrisé. Nous sommes et nous resterons exemplaires dans notre gestion des deniers publics.

##### 2/ Mobiliser toutes les ressources disponibles

Nous devons mener une politique active de recherche de subvention. Ainsi, 23% des dépenses de la ville entre 2001 et 2006 ont été financées par subvention, ce qui fait de Fontenay une des villes des Hauts de Seine les plus subventionnées. Ce taux élevé de subvention démontre d'ailleurs la pertinence de nos projets et l'efficacité de nos services.

Malgré l'accentuation du désengagement de l'Etat, il nous est proposé un maintien de la fiscalité directe. Les taux de la TH, TFB et TFNB sont pourtant inférieurs à Fontenay à ceux de la plupart des villes de notre département. Cette volonté de maîtrise de la fiscalité est au cœur de notre politique depuis 2001. Alors que le pouvoir d'achat des Fontenaisiens est en berne en raison de la politique fiscale et sociale injuste du gouvernement, il nous est apparu important de ne pas augmenter les prélèvements qui pèsent sur leur budget.

##### 3/ Un programme d'investissement encore conséquent

Après deux années où le budget d'équipement brut a été particulièrement élevé, 2008 sera marquée par une légère diminution du volume des investissements. C'est normal, car nous sommes à la fin du cycle engagé en 2001. Néanmoins, avec un effort d'équipement brut de 6 millions d'euros, nous serons en mesure de poursuivre nos grands programmes : circulations douces, office de restauration de l'école de la Roue, l'OPAH, l'entretien et l'embellissement de notre patrimoine notamment sportif et culturel.

##### 4/ Une gestion active de la dette

La politique de gestion active de la dette s'est poursuivie en 2007 et a permis en dépit de plusieurs relèvements de taux de la BCE de maintenir le taux moyen de cette dette à un niveau très compétitif (4,09%), Compte tenu de la montée en puissance prévisible à compter de 2009 du programme d'investissement, et en dépit du changement de ton du Président de la BCE laissant une éventuelle baisse des taux, nous devons rester vigilants.

Ces orientations budgétaires permettent de prendre en compte les besoins et les attentes de nos concitoyens, tout en confortant la situation financière de notre commune. Le groupe socialiste tient enfin à féliciter D. Lafon pour sa gestion rigoureuse des finances de la ville

#### **Intervention de M. Guntzburger :**

Remerciements à mes collègues du groupe qui m'ont fait confiance pour cette ultime intervention de qualité de Maire Adjoint, dernière prise de parole de la mandature.

Je serai dans le sujet, le débat d'orientations budgétaires qui est à la démocratie communale ce qui sont les figures imposées au patinage artistique, mais je voudrais aussi étendre un peu le champ de la réflexion. Vous me permettrez de citer un texte tiré d'un ouvrage : « proverbes et sagesses d'Auvergne : *celui qui dépense sans compter, mange son bien sans le goûter* »

Le document montre que nous avons certes dépensé mais aussi que nous avons su compter. L'ensemble des tableaux comparatifs démontre la bonne gestion de la ville, mais aussi ses fragilités. La ville n'est pas riche, mais elle est peu endettée, réalise beaucoup, limitant par ailleurs les charges par habitant, avec une fiscalité raisonnable (en dessous de la moyenne au niveau des taux), grâce en partie à une recherche intensive de subventions.

Cela est rendu possible par une forte réactivité aux projets innovants, un engagement remarquable du personnel communal qui font beaucoup avec des effectifs modestes dans certains services : les comparaisons avec les communes voisines le montrent. Les fragilités sont un peu le revers de la médaille : « *ce n'est pas le fait de la commune mais ce sont les réalités de demain* »

La décentralisation de l'Etat ne s'est pas accompagnée par des transferts de crédits : les choix faits pour le désendettement nécessaire de l'Etat se traduisent par une augmentation des charges de Régions et de Départements qui vont réduire inéluctablement leurs concours aux communes.

La ville de Fontenay dispose de capacité de financement, et des marges de manœuvre que lui donne l'agglomération à condition de transférer un certain nombre de compétences dans des secteurs à forte potentialité d'investissement, ces investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement, citons pour exemple l'éclairage public.

Je veux rendre hommage à ceux qui ont géré cette ville durant le mandat et notamment Dominique Lafon, qui a fait en sorte qu'il y ait encore des marges de manœuvre, -ce qui n'est pas le cas partout- en veillant que le puit ne soit pas à sec, mais pour reprendre un autre proverbe auvergnat : « *quand le puits est à sec, chacun connaît le prix de l'eau* ».

Ce Débat d'orientations budgétaires a un intérêt, c'est de permettre à chacun de prendre conscience du prix de l'eau de manière à éviter de mettre le puits à sec. C'est le challenge de la prochaine mandature qui commence avec le budget 2008.

### **Intervention de Vincent Wehbi pour le groupe MoDem sur le Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le maire,

Les élus du groupe MoDem reconnaissent volontiers la gravité de la situation financière du pays ainsi que l'impact de l'économie nationale et des décisions du gouvernement sur les finances communales.

Au Mouvement Démocrate nous avons du mal à imaginer l'état de conscience ( non seulement au sens physiologique du terme) des anciens députés UDF qui sont allés à la soupe avant le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles et ceux qui étaient pressés de les rejoindre entre les deux tours.

En effet, ces députés qui se disent aujourd'hui « le nouveau centre » (il s'agit sans doute du centre de leurs intérêts) avaient l'an dernier en 2007 rejeté le budget de l'Etat et voté une motion de censure du gouvernement pour trois raisons principales qu'il est important de rappeler ce soir ; ils avaient dit :

- 1) non au déficit important du budget et à la dette pharaonique laissée en cadeau à nos enfants,
- 2) non à l'iniquité fiscale,
- 3) et non aux transferts de charges vers les collectivités locales.

Nous ne savons pas comment ils peuvent se regarder dans la glace en votant cette année la loi de Finances 2008 alors que le déficit s'alourdit, la dette s'aggrave, les dotations et compensations de l'Etat aux collectivités continuent de baisser et qu'en ce qui concerne l'équité fiscale, il y a sans doute mieux à faire.

Nous sommes malheureusement loin du chemin du redressement emprunté jadis courageusement par Mendès France ou le général de Gaulle et plus proche de nous par Raymond Barre ou Jacques Delors.

Ainsi, comme vous le savez, le principe d'autonomie et de libre administration des collectivités locales est sérieusement ébranlé et nous le déplorons profondément.

Alors, c'est bien ici et à notre niveau, au niveau de toutes les communes de France, qu'il faut donner l'exemple et commencer par agir pour redresser la politique du pays et le personnel politique aussi.

Cette volonté politique de liberté d'action, nous l'avons toujours confirmée dans notre engagement local, nous l'incarbons au MoDem et nous saurons la défendre en permanence.

Ce soir nous constatons que l'état de santé des finances de notre commune, toutes proportions gardées, se présente en bien meilleure posture que celui des finances de l'Etat.

Depuis des années nous vous rappelons ici même que nous sommes astreints à plus de rigueur, au moins pour ne pas aggraver l'impact de la situation nationale désastreuse et en prévision d'une situation financière de plus en plus sombre pour les collectivités territoriales, hélas confirmée.

Les dotations globales de l'Etat vont en diminuant, à titre d'exemple la DCTP, dotation de compensation de la taxe professionnelle, va subir une baisse moyenne de 24% au titre de la fraction « salaire », du « plafonnement de taux de TP » et de l'abattement général des 16% ».

C'est pourquoi, nous saluons la création de notre structure de coopération intercommunale « Sud de Seine » qui a directement et indirectement plusieurs impacts positifs sur notre commune.

Pour la troisième année consécutive, vous nous proposez :

- une maîtrise de l'augmentation de la masse salariale malgré des frais obligatoires supplémentaires non compensés, en réalisant des efforts importants de prévention et de contrôle.
- Une limitation de l'augmentation des autres dépenses de gestion.
- Une utilisation des marges de manœuvre disponibles pour contenir l'augmentation des charges financières.
- Une optimisation poursuivie et amplifiée de la dette par une gestion active avec recours à la ligne de trésorerie.
- Une programmation pluriannuelle des investissements qui connaissent une sérieuse progression ces dernières années.
- Le maintien des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à leurs niveaux qui restent les taux les plus bas des villes voisines.

Nous constatons que depuis trois à quatre ans, il y a une politique soutenue de redressement financier, avec notamment:

- une baisse des dépenses de fonctionnement
- une hausse des dépenses d'investissement
- un maintien des taux des impôts locaux municipaux

- et une bonne gestion de la dette sur les taux et sur la durée.

Monsieur le Maire, nous avons été élus en même temps en 1994, c'est-à-dire il y a 14 ans. Pendant les dix premières années nous nous sommes opposés à votre politique financière qui était à l'opposé d'aujourd'hui et en dérive inquiétante pour l'avenir ; nous vous réclamions tous les ans d'orienter le budget dans la bonne direction comme vous le faites actuellement.

Alors il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas approuver aujourd'hui cette orientation budgétaire ou ne pas s'en féliciter. Permettez-moi de rappeler une citation de Gibran, un célèbre philosophe de mon pays d'origine, « malheur à une nation qui cherche à récolter ce qu'elle n'aura pas semé ».

Nous l'avons souvent dit et nous le dirons encore : les trottoirs ne sont ni de droite ni de gauche, ils sont en bon ou en mauvais état. A cet égard nous vous tiendrons toujours, en cas de dérapage, le même discours que celui que nous tenons à l'égard du gouvernement. Les citoyens ne veulent plus de guerre démagogique « droite contre gauche » et ceux qui ne réfléchissent plus en fonction de l'étiquette politicienne sont heureusement de plus en plus nombreux.

Il est vrai que la hausse du panier du maire, notion de plus en plus répandue au niveau de l'association des maires de France, présente une base plus transparente et plus juste pour évaluer les besoins de recette et notamment la hausse des dotations de l'Etat. Mais il n'en reste pas moins rigoureux aussi que de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement au même rythme que la hausse des recettes.

L'aménagement du centre ville n'est plus au stade des réflexions et des études comme c'était le cas pendant douze ans, et nous nous réjouissons.

Nous aurions préféré un autre projet si toutes les hypothèses de réhabilitation foncière du voisinage avaient été sérieusement étudiées et si plusieurs choix avaient été clairement présentés.

Sur la méthode, nous ne voulons pas revenir sur votre choix plutôt « souverain » concernant la reconstruction du marché à son emplacement ; c'était votre décision sans vote en conseil municipal sur ce point précis. Toutefois, en vrais démocrates nous respectons la validation « technique » de ce processus qui a été approuvé par votre majorité municipale.

En vrais démocrates aussi, nous n'allons pas agir « contre » pour le principe d'être contre mais nous allons agir « avec » en proposant des idées et des projets complémentaires dans l'intérêt de Fontenay et des Fontenaisiens.

Nous sommes à la veille des élections municipales et pour mieux vivre à Fontenay nous ferons des propositions dans notre projet de ville, sur ce sujet et sur bien d'autres.

Et toujours, en vrais démocrates nous respecterons la volonté des fontenaisiens.

S'agissant du dernier D.O.B. présenté par M. Lafon, je voudrais reconnaître et saluer l'honnêteté intellectuelle dont il a fait preuve dans la gestion des finances de la commune depuis dix ans.

S'agissant du dernier Conseil municipal de la mandature, je voudrais aussi saluer et remercier toutes et tous les collègues qui nous ont toujours écouté avec courtoisie et patience.

### **Intervention de M. Zanolin pour le groupe des élus Communistes et Apparentés :**

Nous partageons les constats sur la situation exposés par Dominique Lafon ainsi que la critique de la politique conduite par Nicolas Sarkozy. Nous approuvons donc le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires.

Nous nous exprimerons sur le budget projeté lors de sa présentation, après les élections, mais nous tenons à rappeler, parce que c'est aussi un enjeu de ces élections, que plus de moyens doivent être dégagés en faveur des collectivités territoriales de par le rôle qu'elles jouent dans les services à la population et les investissements publics. Cela doit commencer par le maintien des moyens actuels et l'arrêt des transferts de l'Etat vers les collectivités locales et territoriales mais ce n'est pas suffisant. Nous estimons nécessaires des changements fondamentaux du système et des assiettes d'imposition pour dégager plus de moyens et permettre plus de justice. Les revenus doivent être pris en compte dans les bases de définition de la fiscalité locale mais surtout les assiettes d'imposition doivent inclure les profils financiers au même niveau d'imposition que les autres revenus. Nous avons espoir que les scandales financiers actuels permettront d'ouvrir le débat et de renforcer le combat tant au niveau national qu'europpéen.

Je voudrais ajouter un commentaire sur les affirmations, très éloignées de la vérité, portées par M. Faye au sujet de la décision de la DRAC de supprimer le conventionnement du Théâtre. Je maintiens que pour l'essentiel la décision de la DRAC s'est appuyée sur des critères prétextes qui ne figuraient pas dans la convention. Le principal était que l'effort financier de la ville était insuffisant. Quand on connaît la position permanente de M. Faye de juger que la ville dépense trop, notamment pour le théâtre, on peut s'étonner qu'il utilise cette décision injuste de la DRAC motivée surtout par des objectifs de réduction drastiques des dépenses culturelles de l'Etat. Cette position de M. Faye est malheureusement typique de celles qu'il développe en permanence dans cette enceinte depuis de nombreuses années que je tiens à dénoncer.

**M. le Maire** remercie les élus du Conseil Municipal d'avoir participé à ce dernier débat d'orientations budgétaires de l'actuelle mandature. Au-delà des différences politiques, tous ont reconnu que la situation financière de la ville était saine. Les choix politiques et leurs implications budgétaires depuis les dernières quatorze années ont issus d'un travail d'équipe entre les élus et le personnel communal.

M. le Maire remercie ainsi tous les élus et le personnel de la ville. Il salue aussi les élus qui ne seront plus présents lors d'un prochain mandat. La gestion d'une ville nécessite des arbitrages permanents, notamment avec la Directrice générale des services, pour trouver des marges de manœuvre et faire aboutir les projets. Or, tout ne peut pas être réalisé et des choix doivent être faits.

M. le Maire regrette qu'une partie de l'opposition s'oppose à tout en particulier M. Faye et l'UMP. Il rappelle par exemple que M. Faye et l'UMP ont voté contre le Plan d'Occupation des Sols qui préserve la qualité de vie et la densification de notre commune, contre la Médiathèque municipale qui répond aux attentes des Fontenaisiens, contre la Cuisine municipale qui permet de garantir la meilleure qualité des repas servis aux enfants, repas préparés à Fontenay plutôt que de recourir à des plats tout préparés par des entreprises extérieures.

M. le Maire remercie chacun pour leur participation.

Il rappelle la situation financière saine de la ville à ce jour et indique qu'à sa prise de fonction, la ville empruntait pour rembourser la dette. La maîtrise de la pression fiscale est aussi une réussite de la mandature.

M. le Maire se félicite donc de la bonne gestion de la ville et remercie les Fontenaisiens de leur avoir fait confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Minuit.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fontenay-aux-Roses, le 22 février 2008  
Le Maire,  
Conseiller Général,  
Pascal Buchet